

Le volet pédagogique dans les Sage

Sdage 2010-2015

Chapitre 15 – Informer, sensibiliser, favoriser les échanges Orientation 15B – Favoriser la prise de conscience

L'atteinte de l'objectif de la qualité de l'eau fixée par le Sdage implique :

- la mobilisation de tous les citoyens
- une prise de conscience de la valeur du patrimoine (eau, milieu aquatique)
- une communication sur les gestes individuels et collectifs pour préserver la ressource en eau

Disposition 15B -2 - Les Sage, les contrats de rivières, les contrats territoriaux, ou tout autre démarche analogue, comportent un volet pédagogique.

Pour cette disposition, le tableau de bord du Sage comporte un indicateur sur le volet pédagogique du Sage.

La mobilisation de tous les citoyens et l'évolution des comportements individuels et collectifs sont nécessaires pour atteindre les objectifs de qualité fixés par le Sdage (cf orientation 15B). Le volet pédagogique¹ s'appuie sur des **actions ou programmes d'actions de sensibilisation**. L'objectif de ce volet pédagogique est de favoriser la prise de conscience de la valeur du patrimoine lié à l'eau et aux milieux aquatiques auprès de tous les publics.

Dans le cadre du Sdage 2010-2015, il est à l'initiative de la Commission locale de l'eau (CLE) ou des partenaires du Sage (acteurs locaux comme les collectivités ou associations). Dans tous les cas ces actions sont validées par la CLE.

Le volet pédagogique est différent de l'information-communication du Sage. Ce dernier informe les publics sur l'avancée du Sage (le pourquoi du Sage, son mode d'élaboration, ses réalisations et ses résultats).

Cependant, le volet pédagogique ne doit pas être déconnecté de l'information-communication du Sage.

Ces deux volets font partis du plan de communication du Sage.

Plan de communication du Sage	
Volet pédagogique qui s'appuie sur des actions de sensibilisation	Information-communication
<p>Objectif : favoriser l'évolution des comportements</p> <p><u>Sensibiliser</u> : rendre sensible à une chose, un sujet, à une question. Permettre l'approche et/ou l'appropriation des enjeux du Sage. <u>Faire prendre conscience</u>.</p>	<p>Objectifs : informer sur l'avancée d'un projet</p> <p><u>Communiquer</u> : échanger des propos, entrer en relation avec quelqu'un pour échanger des idées. Transmettre un message en vue d'un retour perceptible, d'une reconnaissance.</p>

¹ Pédagogie : aptitude à transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou groupe d'individus et pas seulement auprès du jeune public.

Comment construire un volet pédagogique ?

1. Préciser les objectifs

Les actions ou programmes d'actions prévus doivent répondre à des objectifs pédagogiques clairs, réalisables, mesurables et motivants. Ces objectifs pédagogiques décrivent une compétence ou un ensemble de compétence que le public visé doit acquérir au terme de l'action (ou du programme d'action). Ces actions ou programmes d'actions sont en lien avec les priorités du Sage.

Ils sont précis et visent à :

- favoriser l'évolution des comportements (campagne d'économies d'eau des professionnels, sensibiliser les agriculteurs aux bonnes pratiques...), et/ou
- faciliter l'appropriation des notions fondamentales de la gestion de l'eau (faire comprendre le cycle naturel et technique de l'eau, le bassin versant, les acteurs, les modes d'association du public à la gestion de l'eau...), et/ou
- contribuer au renforcement des pratiques de concertation (sortie de terrain entre acteurs, journée d'échanges thématiques...).

2. Identifier les publics

Les actions prévues sont en direction d'un public bien identifié. *Il semble évident qu'une action pédagogique en direction des lycéens n'aura rien à voir avec un programme d'action en direction d'agriculteurs.*

Les publics et les thématiques sont déterminés en fonction des objectifs et priorités d'amélioration de la qualité de l'eau sur le territoire du Sage.

Exemple de publics : agriculteurs, pêcheurs, familles, scolaires, membres de la CLE, élus, industriels, riverains du cours d'eau...

3. Détailler les actions, les planifier, les localiser et les évaluer

Les actions peuvent prendre plusieurs aspects :

- campagne thématique,
- festival, salon,
- création d'outil de sensibilisation (publications, expositions...),
- appel à projets,
- débats publics,
- formation, animation sur le terrain,
- concours (photos, dessins...),
- petit film, pièce de théâtre,
- conférence, colloque...

Ces actions sont programmées (calendrier et durée) et leur contenu est détaillé (thème, méthode d'animation, documents pédagogiques utilisés, valorisation envisagée). Elles sont aussi localisées.

Bien s'interroger sur l'ampleur du programme d'actions qu'on souhaite mener et les moyens disponibles, en termes humain et financier. Quelques actions précises vers un public bien identifié valent mieux qu'un programme d'actions exhaustifs difficilement réalisable.

4. Identifier la structure porteuse de l'action (ou le maître d'ouvrage ?)

Les actions pédagogiques peuvent être menées soit par :

- la structure porteuse du Sage,
- une structure membre de la CLE,
- ou un autre acteur du territoire.

L'initiative de ces actions n'émerge pas nécessairement de la CLE mais le porteur des actions doit être validé par la CLE.

5. Mettre en œuvre des partenariats

La structure porteuse peut s'appuyer sur des partenariats lors de l'élaboration et la mise en œuvre d'actions pédagogiques.

Les partenaires peuvent être locaux ou membre de la CLE :

- associations locales de protection de l'environnement,
- structures ou réseaux d'éducation à l'environnement,
- associations de consommateurs,
- conseil régional, conseil général,
- services de l'Etat et établissements publics,
- éducation nationale
- ...

6. Equilibrer le budget

Comme toute action, un budget est identifié pour le programme ou les actions prévues. La provenance de son financement est identifiée.

Le coût d'un programme d'actions peut être très varié et est fonction de son contenu. Donner des exemples de coûts serait alors trop approximatif.

7. Prévoir une évaluation

Une évaluation du programme pédagogique et de chaque action est prévue. Des critères d'évaluation sont définis dès la conception du programme.

Les questions à se poser pour construire son évaluation :

- qu'est-ce qu'on peut et veut évaluer ?
- les objectifs ont-ils été atteints ?
- comment mesurer les effets des actions ?
- à quel moment évaluer ?
- quels outils utilisés pour évaluer les actions ?

Voir tableau ci-dessous.

8. Prévoir un bilan

Une fois les actions réalisées, un bilan est à faire : évaluation, retombées presse, compte-rendu...

La question « *Et si c'était à refaire ?* » peut aider à préciser l'appréciation globale du programme.

Pour illustrer, quelques exemples non exhaustifs

Priorités, enjeux du Sage	Objectifs pédagogiques	Publics	Détail de l'action	Quand ? et combien de temps	Territoire concerné	Porteur de l'action	Partenariat(s)	Budget et financement envisagé	Critères d'évaluation
Réduire la pollution par les pesticides	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre conscience de l'impact des pesticides sur l'eau et les milieux aquatiques - S'engager dans des démarches concrètes de réduction des pesticides. 	Collectivités (élus et techniciens)	Rencontre avec des élus qui ont mis en place des actions de réduction de l'usage des pesticides dans les espaces publics	4 rencontres par an (à différentes saisons)	Les communes riveraines du cours d'eau XX en priorité	La structure porteuse du Sage	<ul style="list-style-type: none"> - Associations de protection de l'environnement - Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles 	<ul style="list-style-type: none"> - X euros - Financeurs : agence de l'eau, conseil régional, conseil général... 	Nbre de collectivités engagées dans une démarche de réduction
		Particuliers	Stand de sensibilisation dans les jardineries et sur les marchés locaux	Lors des périodes de jardinage (avril à septembre)	Périmètre du Sage	Association d'éducation à l'environnement (ex : Cpie)	Jardineries, communes, associations consommateurs et environnement	<ul style="list-style-type: none"> - X euros - Financeurs : agence de l'eau, jardinerie, conseil régional, conseil général... 	<ul style="list-style-type: none"> - Nbre de personnes touchées - Nbre de stand
Aménager les obstacles à la continuité écologique (libre circulation espèces biologiques et sédiments)	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre conscience des impacts des ouvrages sur la rivière - Faire évoluer ses représentations de la rivière - Accompagner les actions sur le terrain - Prendre conscience des impacts des ouvrages sur la rivière - Faire évoluer ses représentations de la rivière 	Elus des communes concernées par les ouvrages hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres sur le terrain avec des élus qui ont aménagé des obstacles - Formations 	4 rencontres par an	Les communes où sont situées les ouvrages	La structure porteuse du Sage	Syndicat de bassin versant, Onema, Dreal, fédération de pêche...	<ul style="list-style-type: none"> - X euros - Financeurs : agence de l'eau, conseil régional, conseil général... 	<ul style="list-style-type: none"> - Nbre d'élus ayant participé aux rencontres - Nbre d'ouvrages aménagés
		Riverains concernés par les ouvrages hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> - Débats publics - Réalisation et/ou diffusion d'un film de sensibilisation 	Avant l'aménagement d'un ouvrage (prévoir différentes phases pour la concertation)	Les communes les plus concernées par les ouvrages	Le syndicat de bassin versant	Communes, association de riverains, Onema, fédération de pêche...	<ul style="list-style-type: none"> - X euros - Financeurs : agence de l'eau, conseil régional, conseil général, ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Nbre de participants aux débats - questions soulevées pendant les débats
Maintenir, préserver, développer la diversité des milieux aquatiques	Comprendre les notions fondamentales pour la gestion de l'eau (bassin versant, cycles de l'eau, fonctionnement des écosystèmes aquatiques)	Particuliers	<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'animations (conférences, sorties terrain, expositions) - Un événementiel type fête de l'eau 	Programme sur l'année avec un événementiel pendant la semaine du développement durable	Périmètre du Sage	Un réseau d'éducation à l'environnement	Communes du Sage, ensemble des acteurs de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - X euros - Financeurs : agence de l'eau, conseil régional, conseil général... 	<ul style="list-style-type: none"> - Nbre de participants - retombées presse - Nbre d'acteurs mobilisés pour la fête de l'eau

Des ressources pour vous aider

Un outil méthodologique

Un livret « *Repères pour la sensibilisation et l'animation du débat public sur l'eau* », réalisé par l'association Echos d'images sur www.echos-dimages.com/uploads/PDF/Eau_et_citoyennete.pdf

Des outils pédagogiques

L'espace éducatif du site de l'agence de l'eau - www.eau-loire-bretagne.fr/espace_educatif (outils de l'agence de l'eau, outils utilisés par les CPIE sur les zones humides, la pollution diffuse et la continuité écologique)

Le site de sensibilisation du grand public sur le Sdage - www.prenons-soin-de-leau.fr/

Les acteurs de la sensibilisation

Les réseaux d'éducation à l'environnement, exemple Graine Pays de la Loire, Reeb en Bretagne... - sur le site du réseau école et nature rubrique « les réseaux près de chez vous » - reseauecoleetnature.org/node/1072

Quelques exemples d'actions de sensibilisation menées par des Sage

Des actions sur les économies d'eau organisées par le Sage Mayenne :

- le site dédié - www.ecodeaumayenne.org/accueil/
- le guide pour la sensibilisation aux économies d'eau - www.sagemayenne.org/media/sage_eco_eau_red_vers080608_074349600_1134_24092008.pdf

Le programme d'actions de sensibilisation du Sage Logne, Boulogne et Grandlieu :

- sensibilisation vers différents publics sous forme de fiche-action - www.sage-grandlieu.fr/enjeux6.php#pop6
- un week-end au bord de l'eau - www.sage-grandlieu.fr/fichiersjoints/2011_03_Communique_Presse_WE_BordEau.pdf
- Rand'eau - www.sage-grandlieu.fr/fichiersjoints/2011_06_10_Communique_Presse_RandEau_Juin.pdf

Des journées de formation aux agents communaux sur les techniques alternatives au désherbage chimique organisées par le Sage Vie et Jaunay :

- Un article de presse sur le site du Sage - www.vie-jaunay.com/documentation/Revue-de-presse.htm